



Surveillance des
infrastructures de
marchés financiers
exercée par la Banque
du Canada
Rapport annuel 2018

MARS 2019

Résumé

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) sont une composante essentielle du système financier. Elles soutiennent l'activité économique en servant de plateforme pour les virements de fonds et le règlement des transactions. Comme les transactions financières y sont concentrées, elles représentent une source de risque potentielle pour le système financier. La Banque du Canada (la Banque) surveille les IMF qui exercent des activités au pays et qui sont susceptibles de présenter un risque important afin de s'assurer que le risque est adéquatement contrôlé.

Le *Rapport annuel de 2018 sur la surveillance des infrastructures de marchés financiers exercées par la Banque du Canada* (le rapport) rend compte de la façon dont la Banque s'acquitte de son mandat de surveillance à l'égard des IMF désignées¹. Le rapport dresse un tableau des principaux enjeux qui concernent la sûreté et la solidité des IMF désignées. Il précise également les attentes de la Banque quant aux améliorations que ces IMF doivent apporter à la gestion des risques en 2019. La surveillance des IMF désignées contribue au mandat général de promotion de la stabilité et de l'efficacité du système financier canadien qu'assume la Banque.

En 2018, les IMF désignées ont continué d'améliorer considérablement leurs pratiques de gestion des risques afin de répondre aux attentes de la Banque. Comme le processus est continu, la Banque a établi de nouvelles améliorations que les IMF devront mettre en œuvre en 2019.

Le présent rapport rend également compte des initiatives liées à la gestion des risques propres aux IMF que la Banque a prises.

¹ Il s'agit des systèmes de compensation et de règlement des paiements assujettis à la surveillance du gouverneur de la Banque du Canada en application de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

Table des matières

Approche suivie par la Banque pour la surveillance des IMF.....	1
Cadre réglementaire	1
Amélioration du cadre de surveillance des IMF.....	3
Progrès des grandes priorités de 2018 établies par la Banque pour les IMF	4
Modernisation	4
Cybersécurité	6
Gestion des défaillances	7
Planification des ressources humaines	8
Grandes priorités définies par la Banque pour les IMF en 2019	9
Projets de modernisation.....	10
Gestion du risque de liquidité.....	10
Gestion du risque de modèle.....	11
CLSNOW	11
Gestion des risques de SwapClear.....	12
Activités de la Banque du Canada.....	13
Introduction d'un régime de résolution des IMF au Canada.....	13
Examen de la désignation possible du système de paiement en temps réel	14
Participation aux initiatives internationales en matière de réglementation	15
Soutien aux organisations internationales dans l'examen des cadres stratégiques du Canada.....	16
Travaux de recherche et suivi des tendances dans le secteur des IMF.....	17
Annexe 1 Aperçu des infrastructures de marchés financiers désignées.....	19
Annexe 2 Glossaire.....	23
Annexe 3 Abréviations et sigles.....	26

Approche suivie par la Banque pour la surveillance des IMF

Les infrastructures de marchés financiers (IMF) jouent un rôle important dans l'amélioration de la stabilité du système financier. Leurs services sont essentiels aux particuliers et aux entreprises, car ils leur permettent d'acheter des biens et des services, d'investir dans des actifs financiers et de gérer les risques financiers de façon sûre et efficiente. Compte tenu de leur rôle central, les IMF doivent suivre des pratiques de gestion des risques strictes et être résilientes aux chocs.

Cadre réglementaire

Les pouvoirs de la Banque au chapitre de la surveillance des IMF découlent de la [Loi sur la compensation et le règlement des paiements](#), qui permet au gouverneur de désigner des IMF si elles sont jugées susceptibles d'engendrer un risque systémique ou un risque pour le système de paiement au Canada². Aux termes de cette *Loi*, la Banque est également responsable de la surveillance de ces IMF désignées. Pour remplir ce rôle, la Banque coopère avec d'autres autorités fédérales et provinciales qui ont aussi des responsabilités à l'égard des IMF canadiennes désignées³. Des ententes officielles ont été conclues entre la Banque et les autorités fédérales et provinciales pertinentes pour encadrer cette coopération.

De plus, les responsabilités de la Banque englobent la désignation et la surveillance des IMF domiciliées à l'étranger qui sont susceptibles de présenter un risque systémique pour le système financier canadien. Pour exercer cette

² Le ministre fédéral des Finances doit être d'avis qu'une telle désignation sert l'intérêt public. Se reporter à l'Annexe 2 pour une définition complète des termes risque systémique et risque des systèmes de paiement.

³ L'Autorité des marchés financiers, la British Columbia Securities Commission et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario ont également des responsabilités en matière de réglementation à l'égard de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (l'exploitant du CDSX) et de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (l'exploitant du CDCS). Le ministre des Finances partage la responsabilité de surveiller Paiements Canada.

responsabilité, la Banque s'appuie sur des mécanismes de coopération qui prennent la forme de collèges de surveillance dirigés par l'organisme de réglementation dont relève l'IMF étrangère sur le territoire où elle est domiciliée⁴.

La Banque doit veiller à ce que les IMF contrôlent adéquatement les risques auxquels elles sont exposées parce qu'elles exploitent des infrastructures qui sont essentielles au système financier canadien. Pour y parvenir, la Banque évalue les IMF en s'appuyant sur ses normes en matière de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique et sur les critères et normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants⁵. Ces normes ont été établies par la Banque en fonction des principes et des considérations essentielles énoncés dans les *Principes pour les infrastructures de marchés financiers (PIMF)*, qui ont été élaborés conjointement par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)⁶.

Les IMF désignées, énumérées dans le tableau 1 (et plus amplement décrites à l'annexe 1), sont les IMF canadiennes et les IMF domiciliées à l'étranger qui sont cruciales pour le système financier canadien.

Tableau 1 :

Infrastructures de marchés financiers assujetties à la surveillance de la Banque du Canada¹

IMF canadiennes désignées

CDCS	Le Service canadien de compensation de produits dérivés est une contrepartie centrale exploitée par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) qui assure la compensation de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal, ainsi que de certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension et de dérivés sur actions négociés de gré à gré. La CDCC est une filiale en propriété exclusive de la Bourse de Montréal.
CDSX	Le CDSX, système exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres de participation et des titres à revenu fixe, ainsi que de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation admissibles au Canada. La CDS est une filiale en propriété exclusive du Groupe TMX.

⁴ La Banque fédérale de réserve de New York est l'autorité de réglementation principale de la CLS Bank, et la Banque d'Angleterre, celle de SwapClear.

⁵ Pour en savoir plus, voir [Normes de la Banque du Canada en matière de gestion des risques pour les IMF désignées](#) et [Critères et normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants](#).

⁶ Les PIMF établissent les attentes minimales concernant le contrôle des risques des IMF d'importance systémique de manière à préserver et à consolider la stabilité financière. Voir la [page Web du CPIM et de l'OICV](#) pour en savoir plus sur les PIMF, le CPIM et l'OICV.

STPGV	Exploité par Paiements Canada, le Système de transfert de paiements de grande valeur est un système de virement électronique de fonds utilisé pour régler les paiements de montant élevé et à délai de règlement critique.
SACR	Le Système automatisé de compensation et de règlement est un système de paiement de détail exploité par Paiements Canada qui sert à la compensation des chèques et des effets de paiement électroniques comme les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau Interac.
IMF désignées domiciliées à l'étranger	
CLS Bank	La CLS Bank est une banque à vocation spécifique qui prend en charge à l'échelle mondiale le règlement d'opérations de change dans de nombreuses monnaies, y compris le dollar canadien.
SwapClear	SwapClear, qui est exploité par LCH (London Clearing House), est une plateforme de compensation des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt négociés de gré à gré et libellés dans de multiples monnaies, dont le dollar canadien.

¹ À l'exception du SACR, toutes les IMF énumérées dans ce tableau sont assujetties aux normes de la Banque en matière de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique. Le SACR est assujetti aux normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants.

Amélioration du cadre de surveillance des IMF

En 2014, la Banque a systématisé ses pratiques de surveillance des IMF canadiennes désignées en instaurant un processus annuel d'évaluation des risques. Comme les pratiques de gestion des risques des IMF désignés se sont par la suite affinées, le cadre initial a dû être adapté pour évaluer de manière plus approfondie dans quelle mesure les IMF respectent les normes de la Banque.

C'est pourquoi le processus de surveillance comporte maintenant des « examens d'assurance de base » annuels centrés sur certaines mesures de contrôle et pratiques de gestion des risques qui font l'objet d'un examen approfondi. Selon cette approche, l'ensemble des normes de la Banque en matière de gestion des risques sera couvert de manière exhaustive sur un cycle de trois ans. Globalement, ces examens d'assurance de base ont un double objectif : i) acquérir une meilleure compréhension des mécanismes de contrôle des risques d'une IMF dans un domaine précis et ii) offrir une plus grande assurance que les IMF respectent les normes de la Banque en matière de gestion des risques.

Les recommandations découlant des examens d'assurance de base faciliteront la détermination des priorités que la Banque établira pour les IMF l'année suivante.

La Banque continuera de s'appuyer sur des mécanismes de coopération pour surveiller les IMF domiciliées à l'étranger qu'elle a désignées comme susceptibles de présenter un risque systémique pour le système financier canadien.

Progrès des grandes priorités de 2018 établies par la Banque pour les IMF

La Banque surveille les IMF désignées pour veiller à ce que ces dernières contrôlent adéquatement leurs risques. À cet effet, elle mène des activités pour déterminer les améliorations que les IMF doivent mettre en œuvre pour se conformer pleinement à ses normes en matière de gestion des risques. Ensuite, la Banque énonce les grandes priorités pour chacune des IMF en fonction des améliorations qui sont les plus pertinentes pour leurs propres sûreté et solidité et, plus généralement, celles du système financier.

Les grandes priorités en matière de surveillance pour 2018 s'établissaient comme suit⁷ :

- Modernisation
- Cybersécurité
- Gestion des défaillances
- Planification des ressources humaines

Modernisation

Les IMF canadiennes désignées modernisent leurs principaux systèmes de compensation et de règlement. Dans le cadre de ses efforts de transformation des systèmes, Paiements Canada introduit les systèmes suivants :

- Lynx, qui remplace le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV);
- le Moteur d'optimisation du règlement (MOR), qui remplace le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) et l'Échange en bloc d'effets US;
- le nouveau système de paiement en temps réel qui permettra des paiements plus rapides et plus riches en données.

Par ailleurs, le Groupe TMX, par l'entremise de la CDS et de la CDCC, procède à la mise à jour de la technologie sur laquelle reposent sa plateforme de compensation et de règlement ainsi que ses systèmes de gestion des risques financiers.

⁷ En 2019, nous modifions la présentation des priorités pour nous concentrer uniquement sur celles qui sont communes à de nombreuses IMF désignées ou qui sont des priorités importantes pour une IMF précise.

Le programme de modernisation de Paiements Canada procurera des avantages importants à l'ensemble de la population canadienne, notamment les consommateurs, les entreprises et les gouvernements. La conception de tous les systèmes modernisés intègre des capacités améliorées de sécurité et de gestion des risques. En plus de ces améliorations, l'industrie aura à sa disposition de nouvelles données qui rehausseront l'efficacité des processus post-marché. De plus, le système de paiement en temps réel accélérera le règlement des paiements de détail : les fonds pourront être envoyés et reçus en quelques secondes, et ce, en tout temps. Ce système simplifiera également la manière dont les utilisateurs finaux effectueront les paiements et servira de plateforme pour l'innovation en prenant en charge de nouvelles solutions de paiement.

En 2018, Paiements Canada a poursuivi la mise en œuvre de son programme de modernisation. L'organisation a sélectionné SIA comme fournisseur d'applications pour développer le système de règlement brut en temps réel Lynx. De plus, le processus d'approvisionnement visant à choisir un fournisseur de services d'hébergement et d'intégration de systèmes pour Lynx avance bien. Paiements Canada a également réalisé des progrès dans la phase de conception du système de paiement en temps réel.

Étant donné que le MOR ne devrait être mis en œuvre que vers la fin de son programme de modernisation, Paiements Canada a aussi amélioré le SACR de deux façons. Premièrement, l'organisme a introduit un modèle de risque de crédit afin d'améliorer la sûreté et la solidité du système. Deuxièmement, il a amélioré les transferts automatisés de fonds en permettant aux consommateurs de recevoir des fonds deux heures après la réception d'un paiement par leur institution financière et en introduisant une troisième période plus tard dans la journée pour permettre aux institutions financières d'échanger des paiements par lots. Cette dernière mesure profite particulièrement aux institutions membres situées sur la côte Ouest et à leurs clients.

Pour le Groupe TMX, la modernisation permettra de répondre aux exigences des utilisateurs finaux et de rationaliser les processus opérationnels. Elle permettra aussi de fournir des données plus riches pour réaliser des gains d'efficacité, et de faciliter l'amélioration des capacités de gestion de la sécurité et des risques.

La première phase du projet de modernisation du Groupe TMX consiste à déployer un nouveau système de gestion des risques pour la CDCC. En 2018, celle-ci a établi les exigences opérationnelles du système et entamé la phase de mise à l'essai, qui devrait se terminer au premier semestre de 2019. Au cours de la deuxième phase, le Groupe TMX lancera une nouvelle plateforme principale de compensation, de règlement et de dépôt pour la CDS. Le Groupe TMX devrait mettre au point l'ensemble des exigences opérationnelles du système en 2019.

Ces projets très complexes et de grande envergure risquent de perturber l'infrastructure de compensation et de règlement. C'est pourquoi la Banque participe étroitement à toutes les étapes de ces initiatives pour surveiller la livraison des systèmes modernisés et veiller à ce que ces derniers répondent à ses normes en matière de gestion des risques.

Cybersécurité

La Banque a établi que la cybersécurité constitue l'une des principales vulnérabilités pour le système financier, comme l'indique sa [Revue du système financier](#) de juin 2018. Deux [enquêtes sur le système financier](#) menées en 2018 révèlent que cette opinion est partagée par des experts en gestion des risques qui travaillent dans ce domaine. Selon les résultats de ces enquêtes, les cyberattaques constituent le risque le plus important pour le système financier canadien.

Une cyberattaque contre une seule institution financière ou un seul fournisseur de services essentiels pourrait interrompre ses activités opérationnelles et avoir ainsi des effets notables sur cette institution. En outre, compte tenu du degré élevé d'interconnexion entre les institutions financières et les IMF, les répercussions d'une telle attaque pourraient être amplifiées si elle gagne rapidement l'ensemble du système financier et perturbe la prestation de services financiers essentiels, comme ceux offerts par une IMF désignée.

Afin de les protéger contre les cybermenaces, la Banque exige que les IMF se conforment au principe des PIMF relativement au risque opérationnel, ainsi qu'aux [lignes directrices du CPIM et de l'OICV pour la cyberrésilience des IMF](#).

Comme il a été précisé dans le rapport de 2017, l'une des grandes priorités de 2018 de toutes les IMF canadiennes désignées était de renforcer leur cybersécurité, y compris la capacité de détecter et de gérer les cyberrisques. Pour ce faire, les IMF désignées devaient effectuer des exercices de simulation avec la Banque pour déterminer la manière dont elles répondraient à une cyberattaque majeure et assureraient la reprise de leurs activités. Ces exercices devaient aussi permettre de déterminer les prochaines étapes à franchir pour respecter l'objectif de délai de reprise des activités de deux heures fixé par le CPIM et l'OICV dans leurs lignes directrices pour la cyberrésilience des IMF.

Le Groupe TMX et Paiements Canada ont réalisé des progrès importants à cet égard.

En 2018, Paiements Canada a effectué un exercice de gestion de crise interne et un exercice de cyberrésilience à l'échelle du secteur dont les résultats sont positifs. Par ailleurs, l'organisme a progressé en s'appuyant sur les recommandations d'une évaluation externe de son dispositif de cybersécurité. Parmi les améliorations notables, mentionnons l'adoption de mesures pour renforcer la

gouvernance de la cybersécurité et l'intégration de capacités de détection et de réaction plus évoluées.

En 2018, le Groupe TMX a organisé deux ateliers conjointement avec la Banque et les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Ces ateliers devaient permettre de mieux comprendre l'ensemble de son processus de gestion des incidents de cybersécurité et les défis liés à la reprise des activités après une cyberattaque. Durant ces ateliers, le Groupe TMX a présenté les mesures qu'il prendrait pour reprendre ses activités après une cyberattaque et parlé des défis liés à la reprise des activités dans l'éventualité où l'intégrité des données serait menacée. Les discussions sur les mesures envisagées et les délais de résolution dans le cas de cyberincidents précis se poursuivront en 2019. En outre, le Groupe TMX a élaboré un tableau de bord pour signaler les cyberattaques à la Banque. La mise en place de ce tableau de bord est prévue pour 2019.

Gestion des défaillances

Une IMF doit établir des plans et des procédures appropriés pour s'assurer que la défaillance d'un participant est bien gérée et que les répercussions d'une telle défaillance sur l'IMF, les autres participants à l'IMF et l'ensemble du système financier sont atténuées.

Compte tenu des incidences potentiellement graves d'une défaillance, le rapport de 2017 définissait l'amélioration des plans de gestion des défaillances comme l'une des grandes priorités du CDCS, du CDSX et du SACR, pour les amener à atténuer les risques conformément aux normes de la Banque en matière de gestion des risques. Les progrès réalisés à cet égard sont décrits ci-dessous :

- CDCS – Le CDCS a testé le cadre d'adjudication amélioré qui a été mis en œuvre en 2017, ce qui a nettement rehaussé le niveau de préparation du personnel et des participants, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs des adjudications en cas de défaillance d'un participant⁸.
- CDSX – La CDS a obtenu une convention de liquidité de 600 millions de dollars afin de s'assurer que les agents de règlement qui ne sont pas également des participants directs au STPGV disposent de suffisamment de liquidités pour respecter leurs obligations en cas de défaillance.
- SACR – Paiements Canada a effectué un exercice annuel de simulation de défaillance avec tous les participants du SACR. Étant donné que ce système n'a été assujéti à la surveillance de la Banque du Canada qu'en

⁸ Il peut être nécessaire de procéder à une adjudication pour que le CDCS puisse liquider toute position à découvert détenue par le participant en situation de défaillance. Il s'agit d'un aspect essentiel du processus de gestion des défaillances.

mai 2016, il s’agissait du premier exercice incluant tous les participants au SACR.

Planification des ressources humaines

Comme il a été décrit précédemment, la CDCC, la CDS et Paiements Canada ont chacune entrepris un projet de modernisation à grande échelle. Des ressources humaines considérables seront nécessaires pour mener à bien ces projets. Par ailleurs, la CDCC et la CDS ont récemment intégré certains aspects de leurs activités, ce qui a mené à des changements dans leur structure organisationnelle et leur dotation en personnel.

Pour favoriser la réussite de ces projets et de ces changements organisationnels, et s’assurer que les activités courantes essentielles sont suffisamment dotées en ressources, l’une des grandes priorités énoncées dans le rapport de 2017 consistait à exiger que chaque IMF surveille et gère étroitement sa dotation en personnel afin de pouvoir mieux répondre aux besoins organisationnels en constante évolution.

Dans le cas de la CDCC et de la CDS, cette priorité était axée sur une meilleure planification de la relève pour améliorer leur capacité à réagir à tout départ de membres clés du personnel. En 2018, les deux organisations du Groupe TMX ont élaboré des plans de relève détaillés qui leur permettront de réagir au départ de personnes clés allant d’un analyste à un membre du conseil d’administration.

Pour ce qui est de Paiements Canada, l’organisation devait élaborer des indicateurs et des outils appropriés pour assurer le suivi de ses ressources humaines et l’intégration des nouveaux membres du personnel. En 2018, elle a développé et mis en place des indicateurs pour suivre l’intégration des nouveaux employés dans leurs fonctions et le niveau de mobilisation à tous les échelons du personnel et de la direction. De plus, en raison de l’augmentation importante du nombre d’employés en 2018, Paiements Canada a examiné sa stratégie d’embauche pour déterminer si ses ressources répondent aux besoins organisationnels.

Grandes priorités définies par la Banque pour les IMF en 2019

Comme il a été mentionné, la Banque effectue le passage à un cadre de surveillance plus ciblé, fondé sur des examens d'assurance de base. En complément à ses activités de surveillance continue, lesquelles couvrent ses normes générales de gestion des risques, la Banque effectuera chaque année de multiples examens d'assurance de base mettant l'accent sur les principaux secteurs de risque. L'évaluation de chaque secteur de risque principal se fera sur un cycle de trois ans.

Dorénavant, les priorités pour les IMF exploitées par Paiements Canada seront définies à la fin du printemps et devront être mises en œuvre au cours des 12 mois suivants, tandis que les priorités pour les IMF exploitées par le Groupe TMX seront toujours établies à la fin de l'automne et réalisées au cours de l'année suivante.

Le rapport de 2018 marque une transition. En raison de l'approche retenue et des différents calendriers d'examen des IMF, les priorités pour 2019 qui sont énoncées dans le présent document concernent surtout le Groupe TMX. Il est également question des priorités pour les IMF domiciliées à l'étranger. Plus équilibré à cet égard, le rapport de 2019 définira des attentes en matière de surveillance pour toutes les IMF.

Les priorités pour 2019 s'établissent comme suit :

- Projets de modernisation
- Gestion du risque de liquidité
- Gestion du risque de modèle
- CLSNow
- Gestion des risques de SwapClear

En 2019, la Banque effectuera un examen d'assurance de base de chaque IMF canadienne désignée, lequel sera axé sur les aspects suivants :

- Risques d'activité, de conservation et d'investissement
- Cybersécurité

En outre, les systèmes de Paiements Canada feront l'objet d'un examen d'assurance de base à l'égard du risque de liquidité, et le Groupe TMX subira un examen de ses procédures de gestion des défaillances.

À la fin de 2018, Paiements Canada a fait l'objet d'un examen d'assurance de base visant la gestion de la défaillance. Les résultats de cet examen faciliteront l'établissement de ses priorités en matière de gestion des risques pour 2019-2020.

Projets de modernisation

En 2019, on s'attend à ce que Paiements Canada et le Groupe TMX poursuivent leurs projets de modernisation respectifs. En ce qui concerne Paiements Canada, certains aspects essentiels du projet devraient passer de la phase de conception à celle de développement initial. Compte tenu de l'importance déterminante et de la complexité du projet, Paiements Canada travaille en étroite collaboration avec la Banque pour veiller à ce que les systèmes soient conformes aux normes de cette dernière en matière de gestion des risques⁹.

Les jalons clés de l'initiative de modernisation du Groupe TMX pour 2019 comprennent le lancement d'un nouveau système de gestion des risques par la CDCC et la réalisation, par la CDS, de consultations sectorielles sur les plans d'un nouveau système de compensation et de dépôt pour le CDSX.

Gestion du risque de liquidité

En 2018, la CDS a accru le niveau de son dispositif de couverture préfinancé pour pallier le risque de liquidité lié à ses services de contrepartie centrale (CC), soit le Règlement net continu (RNC) et le service New York Link (NYL), conformément à ses besoins de liquidité dans des conditions normales de marché selon la règle de couverture d'un participant. Ces mesures ont nettement amélioré la gestion du risque de liquidité, mais d'autres travaux s'imposent pour respecter les exigences des PIMF. Selon ces dernières, la liquidité préfinancée doit être suffisante pour que la CDS puisse intervenir en cas de défaillance du participant dont l'obligation de paiement est la plus importante en période de tensions.

En période de tensions, les besoins de liquidité de la CDS augmentent de façon considérable, surtout en ce qui concerne le service RNC. Cela s'explique par l'activité du jour des trois sorcières, qui a lieu tous les trois mois et qui entraîne sur le marché une intensification des activités de règlement des titres de participation¹⁰.

⁹ Pour en savoir plus sur les plans de modernisation de Paiements Canada, consulter sa [feuille de route pour la mise en œuvre de la modernisation](#).

¹⁰ Le jour des trois sorcières, les contrats à terme sur indices boursiers, les options sur indice et les options sur actions arrivent à échéance le même jour. Cette situation survient quatre fois par année, soit le troisième vendredi de mars, juin, septembre et décembre. Plusieurs participants à une contrepartie centrale (mais pas tous) connaissent une nette hausse de leur activité et, surtout, de leurs positions en cours sur titres soumises aux fins de règlement à la CC, car ils effectuent leurs opérations le jour des trois sorcières.

En 2018, la CDS a prévu de percevoir de ses participants des fonds qui seraient investis dans des opérations de cession en pension afin de disposer de liquidités à court terme supplémentaires à l'approche du jour des trois sorcières. Ces fonds ne seraient perçus que des participants qui génèrent des expositions supérieures à la limite du mécanisme d'octroi de liquidités (c.-à.-d. ceux dont l'activité s'intensifie le jour des trois sorcières).

En 2019, la Banque s'attend à ce que la CDS établisse des relations avec les contreparties potentielles aux opérations de cession en pension, à ce qu'elle apporte des changements aux règles et aux politiques pertinentes, et à ce qu'elle termine le processus d'approbation du conseil d'administration et des autorités de réglementation.

À plus long terme, la CDS devrait aussi ajuster le modèle de règlement du RNC afin de pouvoir remplir ses obligations en matière de règlement le jour même en cas de défaillance d'un participant, et réviser le cadre pour les opérations de règlement, qui facilitera l'ajustement du modèle.

Gestion du risque de modèle

La gestion du risque de modèle consiste à confirmer et à tester la validité des hypothèses et des paramètres sous-jacents d'un modèle, ainsi que la validité de ses fondements théoriques et de ses résultats empiriques. Ces dernières années, le Groupe TMX a rédigé des politiques en la matière qu'il a commencé à mettre en œuvre au sein de ses IMF désignées.

La CDCC a réalisé d'importants progrès depuis qu'elle a instauré un cadre exhaustif de gestion du risque de modèle en 2017. En 2019, la CDCC devrait terminer la mise en place de sa politique relative à la gestion du risque de modèle, et effectuer une validation et un contrôle périodiques du modèle. Pour ce faire, la CDCC et la CDS ont mis sur pied une fonction indépendante au sein de leur équipe d'audit interne.

La CDS a moins bien progressé dans la mise en place de sa politique relative à la gestion du risque de modèle. Elle utilise néanmoins les travaux effectués par la CDCC pour assurer l'application uniforme et complète de saines pratiques relatives aux modèles utilisés dans les deux systèmes. En 2019, la Banque s'attend à ce que la CDS accélère la mise en œuvre de sa politique et améliore ses processus de gouvernance pour accroître l'efficacité de sa gestion du risque de modèle. La CDS a confirmé qu'il s'agira de l'une de ses grandes priorités pour 2019.

CLSNow

Les opérations de change effectuées le même jour en dehors du mécanisme de compensation multilatérale de CLSSettlement sont généralement réglées

directement entre institutions financières, ce qui introduit un risque de règlement. Le service de règlement des opérations le même jour entre le dollar canadien et le dollar américain (*Americas same-day settlement service*), qui fournit un système de paiement contre paiement (PCP), y fait exception. Ce service règle les opérations une fois par jour par l'inscription des positions nettes multilatérales, mais il s'est avéré difficile à étendre aux autres fuseaux horaires.

En 2019, la CLS prévoit de lancer CLSNow, un nouveau service de règlement bilatéral brut en mode PCP des opérations de change effectuées le même jour. CLSNow permettra ainsi d'étendre la possibilité de régler les opérations le même jour de façon sûre en dehors de l'Amérique du Nord. Le nouveau service offrira initialement de régler des opérations en dollars américains, euros, livres sterling, francs suisses et dollars canadiens.

Gestion des risques de SwapClear

Dans le cadre des activités du collège mondial chargé de surveiller LCH, la Banque continuera de veiller à ce que les dispositifs de gestion des risques de l'IMF répondent aux normes mondiales et appuient la participation canadienne au service SwapClear. Il s'agit notamment d'évaluer tout changement important découlant de l'introduction par LCH de nouveaux produits. La Banque continuera également de suivre de près la planification de LCH relativement au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Activités de la Banque du Canada

En plus de la surveillance continue des pratiques de gestion des risques des IMF désignées, la Banque participe à plusieurs autres activités liées à son mandat de surveillance. Celles-ci sont décrites comme suit :

- Introduction d'un régime de résolution des IMF au Canada
- Examen de la désignation possible du système de paiement en temps réel
- Participation aux initiatives internationales en matière de réglementation
- Soutien aux organisations internationales dans l'examen des cadres de politiques du Canada
- Travaux de recherche et suivi des tendances dans le secteur des IMF

Introduction d'un régime de résolution des IMF au Canada

Les activités de surveillance de la Banque favorisent la stabilité du système financier canadien. En dépit de ces efforts, une IMF pourrait faire face à des situations si graves qu'elle serait dans l'impossibilité de continuer à remplir ses fonctions cruciales pour le système financier. Pour se préparer à ce scénario improbable, la Banque et les autorités de réglementation du secteur financier se sont employées ces dernières années à élaborer un régime de résolution, destiné aux IMF canadiennes désignées, qui favorise le maintien des services essentiels d'une IMF, préserve la stabilité financière et réduit au minimum le risque de perte pour l'État¹¹. Ce régime permettra à la Banque de disposer de tous les pouvoirs et outils nécessaires pour soumettre une IMF à une résolution, en prendre le contrôle et prendre les mesures qui s'imposent.

Dans son budget de 2017, le gouvernement du Canada a proposé des modifications législatives à la *Loi* qui permettent la mise en œuvre d'un régime de résolution destiné aux IMF canadiennes désignées. En vertu de ces modifications, la Banque sera désignée comme l'autorité de résolution des IMF canadiennes. L'octroi de ces nouvelles responsabilités cadre avec les lignes directrices sur l'étendue des pouvoirs de résolution énoncés par le Conseil de stabilité financière (CSF) dans son document intitulé *Key Attributes for Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*.

¹¹ Woodman, E., L. Chung et N. Chande (2018). « [Établissement d'un régime de résolution pour les infrastructures de marchés financiers au Canada](#) », *Revue du système financier*, Banque du Canada, juin, p. 25-35.

En juin 2018, ces [modifications](#) (avec l'adoption du projet de loi C-74) ont reçu la sanction royale. Les travaux sont en cours pour préparer la réglementation nécessaire en prévision de l'entrée en vigueur du régime, qui est prévue au second semestre de 2019.

En 2019, la Banque entamera la mise en œuvre du régime de résolution. Des lignes directrices seront publiées pour informer les IMF et leurs participants de la manière dont la Banque devrait utiliser ses pouvoirs de résolution et exécuter son nouveau mandat d'autorité de résolution pour les IMF. En outre, la Banque mettra sur pied un comité fédéral de résolution des IMF, qui sera présidé par le gouverneur et comprendra des cadres supérieurs du ministère des Finances, du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

On commencera également à élaborer des plans de résolution pour certaines IMF canadiennes désignées, travail qui se poursuivra après 2019. Par ailleurs, la Banque élaborera des politiques et des procédures nécessaires à la mise en œuvre du régime, ce qui lui permettra de résoudre efficacement la défaillance d'une IMF.

Examen de la désignation possible du système de paiement en temps réel

En vertu de la *Loi*, le gouverneur assume officiellement la responsabilité de la désignation et de la surveillance des systèmes de compensation et de règlement susceptibles de poser un risque systémique ou un risque pour le système de paiement¹². Chaque année, la Banque détermine également si tout changement, toute nouvelle information ou toute nouvelle situation exigerait qu'elle soumette un nouveau système ou un système existant à sa surveillance.

La Banque examinera la conception du système de paiement en temps réel qui sera lancé et la possibilité qu'il pose un risque pour le système de paiement. Ce processus d'évaluation s'appuiera sur le document intitulé [Critères et normes en matière de gestion des risques applicables aux systèmes de paiement importants](#). Étant donné que le nouveau système de paiement en temps réel permettra la compensation et le règlement d'un volume considérable de paiements de détail, la Banque compte le désigner comme système de paiement important.

¹² Le gouverneur de la Banque du Canada doit juger que l'exploitation du système de compensation et de règlement pourrait poser un risque systémique ou un risque pour le système de paiement, et le ministre des Finances doit être d'avis qu'il est dans l'intérêt public de désigner le système en question.

Participation aux initiatives internationales en matière de réglementation

La Banque appuie les efforts du G-7 et du G-20 et siège à d'autres comités internationaux, y compris le CSF, le CPIM et l'OICV, qui cherchent à élaborer des normes internationales de gestion des risques pour les IMF d'importance systémique, à diffuser ces normes et à en promouvoir le respect. Les discussions qui s'y tiennent et les directives internationales qui en découlent aident à définir les normes de gestion des risques adoptées par la Banque pour les IMF désignées au Canada.

En 2018, la Banque a contribué à la rédaction de deux publications du G7 qui énoncent des lignes directrices pour le renforcement de la cyberrésilience dans le secteur financier.

Le premier document, intitulé [Groupe de sept \(G7\) – Éléments fondamentaux pour la gestion des risques cybernétiques liés à des tiers dans le secteur financier](#), fournit aux entités financières un cadre axé sur le risque pour la gestion des cyberrisques liés à des tiers. Par ailleurs, ses lignes directrices destinées aux autorités éclairent l'élaboration de leurs politiques et leurs activités de surveillance en ce qui concerne les risques de cybersécurité liés à des tiers.

Pour améliorer la résilience aux cyberattaques, le G-7 a également publié le document intitulé [G-7 – Éléments fondamentaux pour les tests de pénétration fondés sur les menaces](#). Les entités financières y trouvent un guide pour évaluer leur résilience à des cyberincidents malveillants par la simulation des tactiques utilisées par de vrais pirates informatiques. Le document indique aussi aux autorités comment concevoir des tests de pénétration fondés sur les menaces dans leur domaine de compétence.

La Banque appuie également les travaux sur la résolution des contreparties centrales qui sont effectués à l'échelle internationale par le CSF en collaboration avec le CPIM et l'OICV. En juillet 2017, le CSF a adopté des lignes directrices ([Guidance on Central Counterparty Resolution and Resolution Planning](#)) pour aider les autorités dans leur planification de la résolution des contreparties centrales. Par la suite, le CSF a fait paraître en novembre 2018 un document de consultation, intitulé [Financial Resources to Support CCP Resolution and the Treatment of CCP Equity in Resolution](#). Les réponses obtenues et l'expérience des autorités en matière d'évaluation des ressources financières guideront l'élaboration de nouvelles lignes directrices à ce sujet d'ici la fin de 2020.

Par ailleurs, le personnel chargé de la surveillance a contribué aux travaux au sein du CPIM et de l'OICV, notamment à la rédaction d'un [rapport sur les paiements de détail transfrontières](#) qui a été publié en février 2018. Ce rapport, qui s'appuie

sur une étude menée auprès de quelque 100 fournisseurs établis et innovants de services de paiement de détail transfrontières, donne une vue d'ensemble des paiements de détail transfrontières, ce qui permet d'analyser les marchés et de cerner les problèmes. En outre, le personnel chargé de la surveillance a participé activement à une initiative visant à définir les pratiques exemplaires en matière de gestion des défaillances de contreparties centrales par des adjudications¹³. Ces travaux se poursuivront en 2019, la publication d'un document de travail étant prévue au milieu de l'année.

Soutien aux organisations internationales dans l'examen des cadres stratégiques du Canada

La Banque aide aussi les organisations internationales, y compris le CPIM, l'OICV et le Fonds monétaire international (FMI), à examiner les cadres stratégiques régissant le secteur financier canadien. En 2018, la Banque a participé à deux évaluations majeures : l'évaluation de niveau 2 par le CPIM et l'OICV de la conformité aux PIMF et le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) du FMI.

Le CPIM et l'OICV surveillent la mise en œuvre et l'application des PIMF par leurs [membres](#) dans le cadre d'un programme mené par les pairs. Ce programme comporte trois niveaux d'évaluation, allant de la vérification de la mise en œuvre des politiques requises à l'évaluation de la conformité des pratiques d'une IMF avec les PIMF.

En 2018, le CPIM et l'OICV ont effectué une « [évaluation de niveau 2](#) » portant sur la conformité du cadre de politiques du Canada avec les PIMF.

Au Canada, ce cadre comprend les normes de la Banque en matière de gestion des risques et les indications supplémentaires élaborées conjointement par la Banque et les ACVM¹⁴. Dans l'ensemble, l'équipe chargée de l'évaluation a conclu que le cadre de politiques au pays a été mis en œuvre de manière exhaustive et conforme à tous les principes, sauf le principe 7 (risque de liquidité)¹⁵.

La Banque et les ACVM ont pris en considération les constatations du CPIM et de l'OICV. Pour y répondre, elles ont procédé à un examen global, puis à une révision

¹³ Pour en savoir plus, veuillez lire le [mot d'ouverture](#) prononcé par le président du CPIM à la 9^e conférence sur l'économie des paiements qui s'est tenue à Bâle en novembre 2018.

¹⁴ Les indications supplémentaires donnent plus de contexte et clarifient certains aspects de ces nouvelles normes, compte tenu de la situation canadienne. Pour en savoir davantage sur la portée de l'évaluation, consulter le rapport du CPIM et de l'OICV intitulé [Implementation monitoring of PFMI: Level 2 assessment report for Canada](#).

¹⁵ L'équipe chargée de l'évaluation a formulé d'autres observations mineures, mais on estime qu'aucune ne représentait un écart significatif par rapport aux PIMF.

des indications supplémentaires communes. Les indications mises à jour seront publiées en 2019 après avoir été approuvées.

Le FMI procède actuellement à sa troisième évaluation du Canada dans le cadre du PESF. Ce programme consiste en une analyse exhaustive et approfondie du secteur financier d'un pays afin d'évaluer ce qui suit :

- la résilience du secteur;
- la qualité du cadre de réglementation et de surveillance du pays;
- la capacité des autorités à réagir efficacement aux tensions systémiques.

L'évaluation actuelle comprend notamment un examen de la conformité des IMF canadiennes d'importance systémique avec les normes internationales.

La Banque, les autres grandes autorités du secteur financier (comme le ministère des Finances du Canada et les organismes de réglementation provinciaux) et les exploitants d'IMF au pays soutiennent activement le FMI dans cette évaluation, dont les résultats devraient être publiés en 2019 dans son prochain rapport d'évaluation de la stabilité du système financier.

Travaux de recherche et suivi des tendances dans le secteur des IMF

Dans le cadre de ses activités de surveillance, la Banque mène des travaux de recherche sur la gestion des risques et sur la stabilité financière dans le contexte des IMF.

En 2018, le personnel chargé de la surveillance a publié une étude sur la procyclicité des marges prescrites pour les contreparties centrales, qui constitue, selon de nombreux pays, un risque potentiel pour la stabilité financière¹⁶. L'étude examine la manière dont les contreparties centrales peuvent réduire de façon sûre la procyclicité des marges et décrit les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les incitatifs à la compensation centrale si des marges moins procycliques sont appliquées. L'une des principales constatations est que l'application de marges moins procycliques entraîne un arbitrage entre le coût des sûretés et le partage des risques. Par la suite, une augmentation du partage des risques peut causer un aléa moral et se solder par une diminution du volume des opérations. Néanmoins, une réglementation bancaire adéquate contribuerait à réduire cet aléa moral.

Pour guider les travaux sur la modernisation des paiements, le personnel chargé de la surveillance a effectué une recherche visant à estimer les expositions

¹⁶ R. Raykov (2018). « [Reducing Margin Procyclicality at Central Counterparties](#) », *Journal of Financial Market Infrastructures*, vol. 7, n° 2, décembre, p. 43-59.

potentielles et les avantages sur le plan de la compensation d'un regroupement des paiements de détail et de gros et de la réalisation de multiples règlements intrajournaliers¹⁷. Les résultats montrent que l'ampleur du risque de crédit auquel sont exposés les participants au système dépend largement de leur activité relative dans les systèmes de paiements de détail et de gros.

En 2018, la Banque a poursuivi ses recherches sur les avantages potentiels de la technologie du grand livre distribué en mettant l'accent sur son application au règlement des titres et aux paiements transfrontières.

Une troisième phase du projet Jasper s'appuyant sur les résultats de la seconde a été entamée. Son objectif : inclure le règlement des opérations sur titres cotés à la Bourse de Toronto à l'écosystème reposant sur la technologie du grand livre distribué, qui comprend déjà les paiements interbancaires de gros¹⁸. Le projet a été commandé par Paiements Canada, le Groupe TMX et la Banque du Canada en collaboration avec Accenture et R3. Les résultats de la troisième phase donnent à penser que, même si la technologie du grand livre distribué laisse entrevoir un potentiel de gains d'efficacité, sa portée devrait être beaucoup plus étendue pour qu'elle produise les effets voulus.

Par ailleurs, la Banque a participé, avec l'Autorité monétaire de Singapour, la Banque d'Angleterre et un groupe de banques commerciales, à la rédaction du rapport intitulé *Cross-Border Interbank Payments and Settlements*¹⁹. Ce dernier examine les difficultés et les frictions qui surviennent lors du traitement des opérations transfrontières, puis propose de nouveaux modèles de traitement plus efficaces. Le rapport conclut que les initiatives en cours n'apporteraient qu'une légère amélioration compte tenu des difficultés à surmonter. Afin de régler ces problèmes, un changement fondamental de paradigme pourrait être nécessaire, notamment en ce qui concerne les plateformes technologiques, la réglementation et la gouvernance.

¹⁷ Pérez Saiz, H., S. Untawala et G. Xerri (2018). [A Calibrated Model of Intraday Settlement](#), document d'analyse du personnel n° 2018-3, Banque du Canada.

¹⁸ Banque du Canada, Groupe TMX, Paiements Canada, Accenture et R3 (2018). [Jasper Phase III—Securities Settlement Using Distributed Ledger Technology](#), octobre.

¹⁹ Banque du Canada, Banque d'Angleterre et Autorité monétaire de Singapour (2018). [Cross-Border Interbank Payments and Settlements—Emerging Opportunities for Digital Transformation](#), novembre.

Annexe 1 | Aperçu des infrastructures de marchés financiers désignées

Le STPGV (système de paiement | IMF d'importance systémique désignée en 1999)

Exploité par Paiements Canada, le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est un système canadien de virement électronique de fonds utilisé pour régler les paiements en dollars canadiens d'un montant élevé et à délai de règlement critique.

Mesure	2016	2017	2018
Valeur moyenne des transactions réglées quotidiennement	175 G\$	173 G\$	181 G\$
Volume moyen des transactions réglées quotidiennement	34 000	36 000	38 000
Valeur moyenne des titres mis quotidiennement en gage	38 G\$	37 G\$	38 G\$
Nombre de participants directs	17	17	17

Le CDSX (système de règlement des opérations sur titres, dépositaire central de titres et contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2003)

Le CDSX, système canadien exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), offre des services de règlement des opérations sur titres et joue le rôle de dépositaire central des titres et de contrepartie centrale pour les opérations boursières et hors cote sur titres de participation au Canada.

Mesure	2016	2017	2018
Valeur moyenne des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	493 G\$	541 G\$	578 G\$
Volume moyen des transactions sur titres de participation et titres à revenu fixe compensées et réglées quotidiennement	1,8 M	1,7 M	2,1 M
Valeur moyenne des titres conservés par le dépositaire central de titres	5,1 T\$	5,4 T\$	5,2 T\$
Nombre de participants directs	97	95	94

Le CDCS (contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2012)

Le Service canadien de compensation de produits dérivés (CDCS) est une contrepartie centrale canadienne qui assure la compensation de certains titres à revenu fixe, d'opérations de pension de gré à gré et de dérivés sur actions de gré à gré, ainsi que de tous les dérivés négociés à la Bourse de Montréal. Il est exploité par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

Mesure	2016	2017	2018
Valeur moyenne des opérations de pension de gré à gré compensées quotidiennement	27 G\$	27 G\$	28 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés négociés en bourse)	121 G\$	134 G\$	139 G\$
Valeur notionnelle moyenne des opérations compensées quotidiennement (dérivés de gré à gré)	9,7 M\$	13,3 M\$	10,6 M\$
Nombre de participants directs	35	34	38

Le SACR (système de paiement | système de paiement important désigné en 2016)

Exploité par Paiements Canada, le Système automatisé de compensation et de règlement (SACR) est un système de paiements de détail qui sert à la compensation des chèques et des effets de paiement électroniques, tels les prélèvements automatiques, les dépôts directs et les paiements par carte de débit sur le réseau Interac.

Mesure	2016	2017	2018
Valeur moyenne des transactions réglées quotidiennement	26 G\$	28 G\$	29 G\$
Volume moyen des transactions réglées quotidiennement	30 M	30 M	32 M
Nombre de participants directs	12	12	12

La CLS Bank (système de paiement | IMF d'importance systémique désignée en 2002)

CLS est une banque à vocation spécifique qui prend en charge à l'échelle mondiale le règlement d'opérations de change dans de nombreuses monnaies, dont le dollar canadien.

Mesure	2016	2017	2018
Valeur moyenne de l'ensemble des opérations de change réglées quotidiennement	4 820 G\$ US	5 185 G\$ US	5 830 G\$ US
Valeur moyenne des opérations de change réglées quotidiennement qui font intervenir le dollar canadien ¹	178 G\$ CA	199 G\$ CA	216 G\$ CA
Nombre de participants directs	68	69	73

¹ La méthode de calcul de la valeur moyenne des opérations de change réglées quotidiennement qui font intervenir le dollar canadien a été modifiée afin de supprimer les points de données nuls enregistrés lors des jours fériés au Canada.

LCH SwapClear (contrepartie centrale | IMF d'importance systémique désignée en 2013)

SwapClear, qui est exploité par LCH, est une plateforme de compensation des swaps de taux d'intérêt et d'autres dérivés de taux d'intérêt négociés de gré à gré libellés dans de multiples monnaies, dont le dollar canadien.

Mesure	2016	2017	2018 ¹
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré, toutes monnaies confondues, au 31 décembre	252 T\$ US	292 T\$ US	309 T\$ US
Encours du notionnel – swaps de taux d'intérêt de gré à gré libellés en dollars canadiens, au 31 décembre	9,6 T\$ CA	12,1 T\$ CA	18,4 T\$ CA
Nombre de participants directs	104	105	109

¹ Trois autres monnaies ont été ajoutées au service de compensation en 2018, à savoir le yuan chinois, le won coréen et la roupie indienne.

Annexe 2 | Glossaire

Compensation (clearing)	Processus de transmission, de vérification et, dans certains cas, de confirmation des opérations préalables au règlement, pouvant comporter le calcul des positions nettes et la détermination des positions définitives en vue du règlement. Désigne parfois (à tort) le règlement. Dans le contexte des contrats à terme et des options, désigne aussi l'équilibrage quotidien des profits et des pertes et le calcul quotidien des sûretés exigées.
Contrepartie centrale (central counterparty)	Entité qui s'interpose entre les contreparties à des contrats négociés sur un ou plusieurs marchés financiers, devenant l'acheteur vis-à-vis de tout vendeur et le vendeur vis-à-vis de tout acheteur, et assurant ainsi la réalisation de positions ouvertes.
Défaillance (default)	Généralement, événement lié à l'incapacité d'exécuter un transfert de fonds ou de titres suivant les conditions et règles du système en question.
Dépositaire central de titres (central securities depository)	Entité qui tient des comptes de titres, fournit des services centralisés de garde et des services de gestion d'actifs pouvant inclure l'administration d'opérations sur titres et de rachats. Un dépositaire central de titres contribue grandement à assurer l'intégrité des émissions de titres (c'est-à-dire à faire en sorte que les titres ne sont pas créés ou détruits accidentellement ou frauduleusement ou que leurs détails ne sont pas modifiés).
Échange en bloc d'effets US (US Dollar Bulk Exchange)	L'échange en bloc d'effets US (EBUS) est un système parallèle au système de paiement de détail. L'EBUS est utilisé pour les effets de paiement en dollars US tirés sur des comptes en dollars US détenus dans des institutions financières au Canada, mais réglés aux États-Unis.
Gestion des défaillances par adjudication (default management auction)	Dans le cadre de la gestion des défaillances, l'adjudication fait partie des outils dont une contrepartie centrale peut se servir pour transférer l'ensemble ou une partie des positions d'un participant défaillant à un autre participant, sortant ainsi ces positions et les risques qui y sont associés de ses livres comptables et rétablissant l'appariement de son portefeuille.
Infrastructure de marché financier (IMF) (financial market infrastructure)	Système multilatéral entre les institutions participantes, y compris l'exploitant du système, utilisé aux fins de l'échange, du règlement ou de l'enregistrement de paiements, titres, dérivés ou autres transactions financières.
Paiement contre paiement (payment-versus-payment, PVP)	Mécanisme de règlement garantissant que le transfert final de fonds pour un paiement dans une monnaie ne s'opère que si le transfert final de fonds pour un paiement dans une autre monnaie est effectué.

Procyclité (procyclicality)	Évolution des exigences ou pratiques de gestion des risques qui sont positivement corrélées avec les fluctuations du cycle de crédit ou conjoncturel et qui peuvent provoquer ou aggraver l'instabilité financière.
Redressement (recovery)	<p>Capacité pour une institution financière, y compris une IMF, de reprendre ses activités après une menace afférente à sa viabilité et sa solvabilité, de manière à pouvoir continuer de fournir des services essentiels sans que les autorités aient à utiliser leurs pouvoirs de résolution.</p> <p>En ce qui a trait aux IMF, renvoie plus précisément à l'ensemble des mesures qu'une IMF peut prendre, en conformité avec ses règles, procédures et contrats <i>ex ante</i>, pour combler toutes pertes non couvertes, toutes pénuries de liquidités ou toutes insuffisances de capitaux propres, qu'elles soient imputables à la défaillance d'un participant ou à d'autres causes (faiblesse structurelle d'ordre commercial, opérationnel ou autre), y compris les mesures de reconstitution des ressources financières préfinancées et des dispositifs d'approvisionnement en liquidités qu'elle peut prendre au besoin pour assurer la continuité de ses activités et de ses services essentiels.</p>
Résolution (resolution)	Ensemble des mesures qu'une autorité de résolution peut prendre dès lors que les tentatives de redressement échouent ou que les autorités jugent que les mesures de redressement mises en place sont insuffisantes pour rétablir la viabilité d'une institution financière ou d'une IMF.
Risque de crédit (credit risk)	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne soit pas en mesure de s'acquitter intégralement de ses obligations financières à la date d'échéance ou ultérieurement.
Risque de liquidité (liquidity risk)	Risque qu'une contrepartie, participant ou autre entité, ne dispose pas de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations financières en temps voulu, même si elle peut être en mesure de le faire ultérieurement.
Risque pour le système de paiement (payments system risk)	Risque que la perturbation ou la défaillance d'une IMF ait des conséquences négatives importantes sur l'activité économique au Canada en ayant l'un ou l'autre des effets suivants : a) compromettre la capacité des particuliers, des entreprises et des organismes publics d'effectuer des paiements; b) causer une perte généralisée de confiance dans l'ensemble du système canadien de paiement.
Risque systémique (systemic risk)	Risque que l'incapacité d'un établissement participant de s'acquitter de ses obligations dans une IMF lorsqu'elles deviennent exigibles ou que la perturbation ou la défaillance d'une IMF puisse, par la propagation de problèmes financiers dans l'IMF, avoir des conséquences négatives sur la stabilité ou l'intégrité du système financier canadien ou rendre incapables de s'acquitter de leurs obligations lorsqu'elles deviennent exigibles soit d'autres établissements participants à l'IMF, soit des institutions financières dans d'autres parties du système financier

	canadien, soit la chambre de compensation de l'IMF ou d'une autre IMF dans le système financier canadien.
Sûreté (<i>collateral</i>)	Actif, ou engagement d'un tiers, remis en garantie de l'exécution d'une obligation.
Système de paiement (<i>payment system</i>)	Ensemble d'instruments, de procédures et de règles afférents au transfert de fonds entre participants. Le système inclut les participants et l'entité opérationnelle.
Système de règlement des titres (<i>securities settlement system</i>)	Entité qui permet de transférer et de régler des titres par passation d'écritures comptables selon un ensemble de règles multilatérales prédéfinies. Un tel système permet les transferts de titres franco de paiement ou contre paiement.
Système désigné infrastructure de marché financier désignée (<i>designated system / designated financial market infrastructure</i>)	Infrastructure de marché financier assujettie par désignation à la surveillance de la Banque du Canada en application de la <i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i> .

Annexe 3 | Abréviations et sigles

ACVM	Autorités canadiennes en valeurs mobilières
CC	Contrepartie centrale
CDCC	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
CDCS	Service canadien de compensation de produits dérivés
CDS	Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée
CPIM	Comité sur les paiements et les infrastructures de marché
CSF	Conseil de stabilité financière
IMF	Infrastructure de marché financier
Loi	<i>Loi sur la compensation et le règlement des paiements</i>
MOR	Moteur d'optimisation du règlement
OICV	Organisation internationale des commissions de valeurs
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIMF	Principes pour les infrastructures de marchés financiers
RNC	Règlement net continu
SACR	Système automatisé de compensation et de règlement
SPI	Système de paiement important
STPGV	Système de transfert de paiements de grande valeur